



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 12 juin 2020

Convocation des conseillers :
le 12 juin 2020



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 19 juin 2020

Présents : Georges Misch, Député-maire, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Jeff Dax, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Conseillers, Tom Bleyer, Jean-Paul Espen, Secrétaire général, Luc Theisen, Conseiller

Excusés : Martin Kox, Echevin, Mike Hansen, Luc Majerus, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 3.2.3. Relevé et rôle supplétif de l'IPF; décision

Vu le relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier pour les exercices 2018 et 2019 au montant de - 551,70.-€;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi et conformément à l'article 10 du règlement grand-ducal du 18 mars 2020 portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le COVID-19, tel que modifié,

**décide
à l'unanimité**

d'approuver le relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier pour les exercices 2018 et 2019 au montant de - 551,70.-€.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 16/07/2020
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre